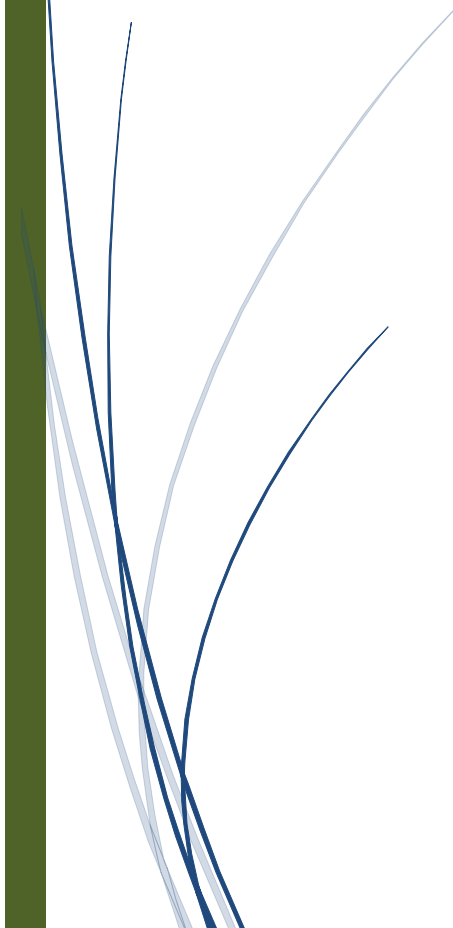


Rapport d'activité annuel 2022

Société d'Equarrissage de la Guadeloupe

SAS SEG



PRÉAMBULE

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de traitement des déchets non dangereux et contient tous les éléments d'information pertinents sur l'exploitation de l'installation pendant l'année 2022 suivant les dispositions des articles 8.1 et 2.5.1 de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2014. Il est établi conformément aux prescriptions de l'article 8.3.2.

Ce support d'information est réalisé par la « **SEG-Société d'Equarrissage de Guadeloupe** » à l'attention de l'Inspection des Installations Classées et de la Commission de suivi de site.

SOMMAIRE

Préambule	1
1. Présentation de l'installation	3
1.1. Situation administrative	3
1.2. Nature et capacité d'admission des déchets	4
2. Présentation du site	5
2.1. Localisation géographique.....	5
2.2. Historique	6
2.3. Organisation.....	7
3. Rapport d'activité 2022 – site classé	8
3.1 La plateforme de réception.....	8
3.2 Nature et volume d'activité.....	9
3.3 Contrôles et suivis des impacts environnementaux.....	11
3.4 Traitement des effluents liquides.....	11
3.5 Traitement des incidents.....	14
4. Travaux	14
4.1 Travaux sur ouvrage de contrôle des eaux.....	15
4.2 Travaux sur ouvrage de traitement de rejets atmosphériques.....	16
4.3 Travaux sur unité de désodorisation.....	17
5. Management Environnement Qualité Sécurité	22
6. Vie administrative	23
7. Communication	24

1. PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

1.1. Situation administrative

La société SEG, Société d'équarrissage de la Guadeloupe est autorisée à exploiter sur la commune du lamentin au lieu-dit « Chemin de Baimbridge » :

- Une Installation pour l'élimination ou le recyclage de carcasses ou de déchets animaux avec une capacité de traitement supérieure à 10 tonnes /J au titre de la rubrique 3650 de la nomenclature des ICPE.
- Le traitement des Sous-produits d'origine animale y compris débris, issues et cadavres au titre de la rubrique 2730 de la nomenclature des ICPE
- Le dépôt de Sous-produits d'origine animale y compris débris, issues et cadavres, ainsi que le stockage de ceux-ci dans une chambre froide d'une capacité de 5 tonnes au titre de la rubrique 2731 de la nomenclature des ICPE.
- La Combustion au titre de la rubrique 2910-B de la nomenclature des ICPE. Une chaudière y est installée d'une puissance de 3026kW avec pour combustible le fioul, également un groupe électrogène.
- Le stockage de liquides inflammables en réservoir manufacturé de 6 m³ visé à la rubrique 1430 – 1432 de la nomenclature des ICPE.

L'exploitation est réalisée selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2014329-0008 du 25/11/14.

1.2. Nature et capacité d'admission des déchets

L'activité de la SEG est axée sur le traitement des cadavres d'animaux et autres sous-produits d'origine animale de diverses provenances :

- Abattoirs
- Cliniques vétérinaires
- Eleveurs
- Boucherie

Les cadavres d'animaux et les sous-produits d'origine animale arrivant sur le site seront selon les quantités soit mis en chambre froide ou directement acheminés sur la chaîne de traitement.

- **Les déchets de catégorie C1** : ce sont les matières qui présentent un risque important pour la santé publique. Ces matières seront traitées (broyage suivi d'une cuisson ou stérilisation) sur la ligne n°1. Le produit obtenu après les opérations de traitement sera acheminé sur le site d'ENERGIPOLE pour enfouissement.
- **Les déchets de catégorie C2** : Ces matières comprennent essentiellement les sous-produits animaux présentant un risque moins important pour la santé publique. Ces déchets seront broyés, cuits et séparés en graisse et farine animale.
- **Les déchets de catégorie C3** : Les matières de catégorie 3 ne présentent pas de risque sanitaire. Il s'agit des parties d'animaux abattus propres à la consommation humaine et les anciennes denrées alimentaires d'origine animale mais non destinées à celle-ci pour des raisons commerciales. Ces déchets seront comme ceux de la catégorie C2, broyés, stérilisés et séparés en graisse et farine animale sur la ligne n°2.
- *De part l'exercice de l'activité de traitement de déchets d'origine animale sur son site, la société SEG est concernée par la rubrique 2730 de la nomenclature des ICPE.*

Les cadavres d'animaux et autres sous-produits d'origine animale, acheminés sur le site de la SEG seront stockés dans une chambre froide d'une capacité de 5 tonnes en cas de surcharge ou d'indisponibilité sur les lignes de traitement.

- *De part l'exercice de l'activité de stockage de déchets d'origine animale sur son site, la société SEG est concernée par la rubrique 2731 de la nomenclature des ICPE.*

Les produits finaux issus de la ligne C1 de traitement, seront amenés sur le site de ENERGIPOLE.

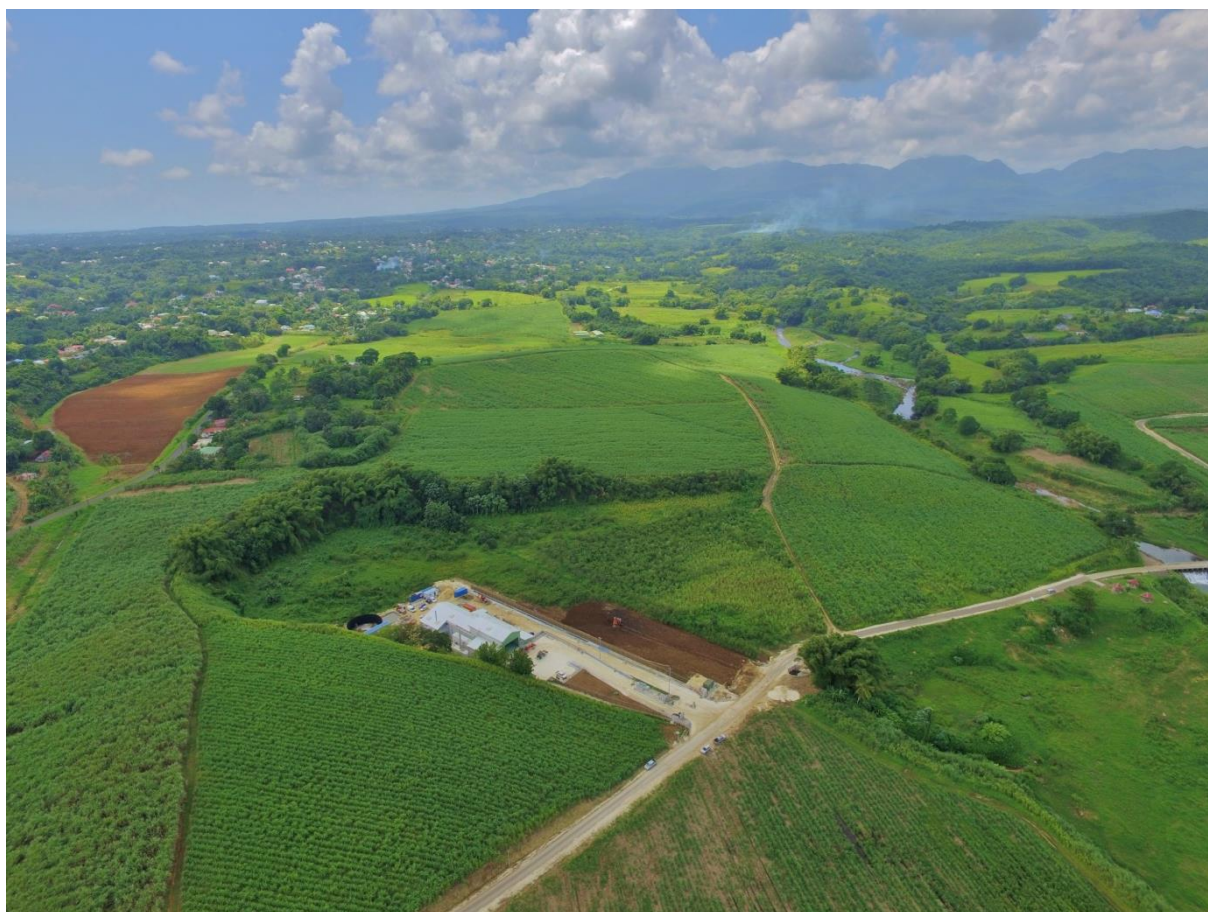
Les graisses issues de la ligne C2 de traitement seront valorisées en tant que biocombustible, servant à l'alimentation de la chaudière à vapeur.

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1. Localisation géographique

L'usine de la SEG est implantée sur la commune du Lamentin (Parcelle 05 de la section AT de la commune du Lamentin), elle s'étend dans la partie Nord de Basse-Terre.

L'accès au site s'effectue à partir de la route départementale 1 (D1) qui relie la commune du Lamentin à Hauteur Lézarde dans un rayon d'affichage (au titre de la réglementation ICPE) de 5 km et qui concerne les communes du Lamentin, de Baie-Mahault, de Petit-Bourg et de Sainte-Rose.



Les premières maisons appartenant à des tiers sont situées à plus de 200 mètres en partie Sud-Est pour les plus proches. Les autres sont implantées en partie droite de la RD1, à plus de 250 m du site au sein du quartier de BERGNOLLES.

Aucune activité industrielle n'est recensée dans les abords immédiats du site, excepté la présence de l'ancienne sucrerie (Usine de Grosse Montagne) à environ 400 m au Nord Est.

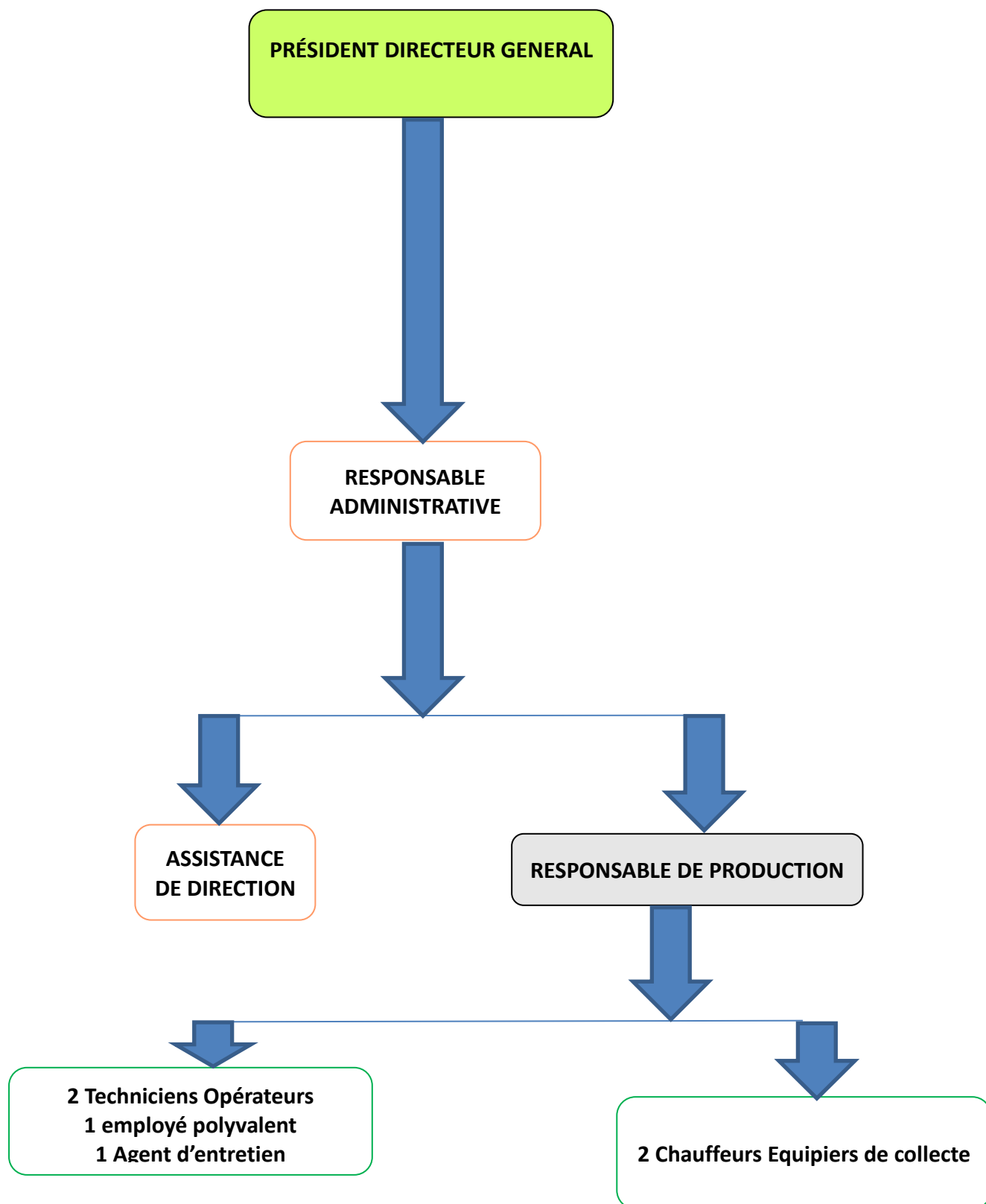
2.2. Historique

La société GEDEG avait été créée pour pallier les difficultés de ses membres à faire éliminer et valoriser leurs déchets. Considérant le handicap au bon développement de la filière viande que cela constituait, les membres de la GEDEG, ont donc décidés de regrouper leurs efforts et de se prendre en charge.

La société a donc débuté ses activités de collecte de cadavres d'animaux et autres sous-produits d'origine animale destiné à la production de farine animale sur la commune du Lamentin.

Le 15 juillet 2020, la SAS SOCIETE D'EQUARRISSAGE DE LA GUADELOUPE (SEG) reprenait l'activité avec pour objectifs de s'inscrire dans la logique d'une filière viande dont chacun des associés est un acteur important. La réunion des compétences et synergies de ces divers acteurs au sein de la SAS SEG est de nature à permettre d'assurer la pérennité de l'exploitation, prévue par la loi dans un souci d'élimination des déchets dans le respect de l'environnement.

2.3. Organisation



3. Rapport d'activité 2022 – Site classé

3.1. La plateforme de réception

Les horaires de fonctionnement de la plateforme sont du lundi au vendredi de 7h à 11h pour la réception des sous-produits et du lundi au jeudi de 7h à 14h pour le traitement par cuisson.

La réception des déchets débute par le pont bascule sur lequel se positionnent les transporteurs de sous-produits avec la délivrance d'un bordereau d'enregistrement du poids, la désignation, la provenance et la catégorie des déchets.

La pesée à l'entrée et à la sortie du site et le passage par le service réception sont obligatoires. C'est le tri à la réception qui déterminera l'unité de traitement concernée.

La sécurité de fonctionnement du site dépendra tout d'abord de la bonne identification des déchets préalablement à leur prise en charge. Les déchets suivent une procédure d'acceptation préalable. Les déchets réceptionnés par la SEG ont pour provenance principale les abattoirs, les cliniques vétérinaires, les supermarchés et collectivités.

Le déchargement est opéré par camion porteur équipé d'une grue de manutention de benne, Chariot élévateur, tractopelle, par les transporteurs et/ou les opérateurs de la SEG. Il se fait aussi par déversement des grues directement dans les trémies des lignes C1 ou C2 selon leurs origines.

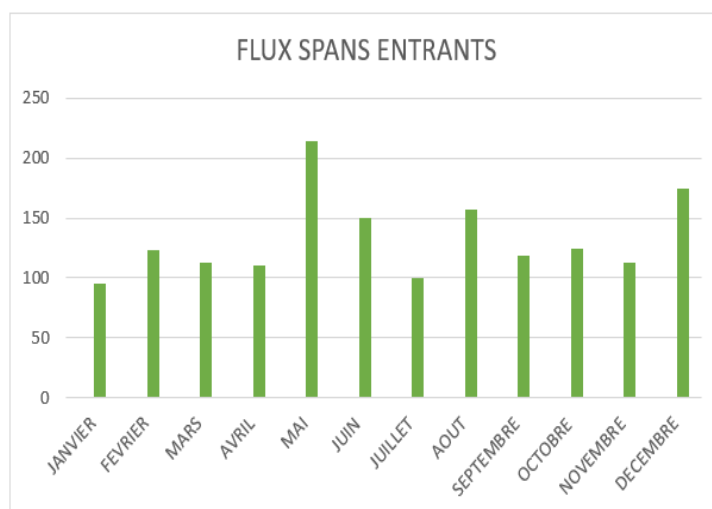
3.2. Nature et volume d'activité

Tonnages reçus sur la plateforme pour l'année 2022

Le tableau des flux de sous-produits animaux réceptionnés sur la plateforme est présenté ci-après, soit un volume annuel de **1593.73 tonnes**.

Graphique représentant les tonnages réceptionnés sur la plateforme

FLUX ENTREE DE SOUS -PRODUITS 2022	TOTAL
JANVIER	95,64
FEVRIER	122,83
MARS	113,02
AVRIL	110,73
MAI	213,79
JUIN	150,33
JUILLET	100,28
AOUT	157,05
SEPTEMBRE	118,21
OCTOBRE	124,47
NOVEMBRE	112,64
DECEMBRE	174,74
	1593,73

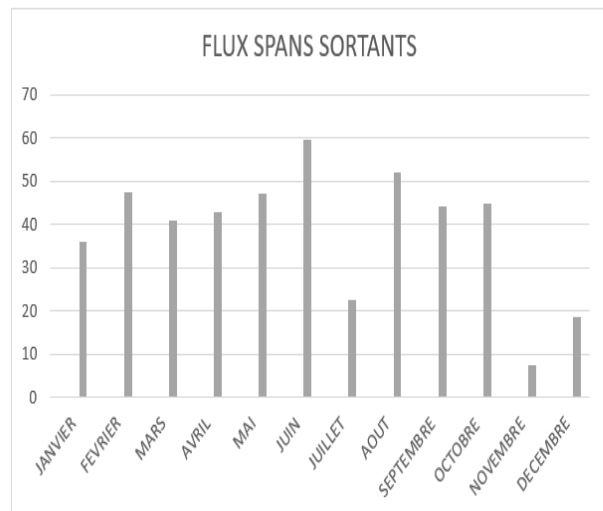


Tonnages valorisés sur la plateforme pour enfouissement sur le site ENERGIPOLE pour l'année 2022

Le tableau des flux de sous-produits animaux valorisés et sortants est présenté ci-après, soit un volume annuel de **463.63 Tonnes**.

Graphique représentant les tonnages sortants :

FLUX SORTANT DE SOUS -PRODUITS ANIMAUX TRAITES & ENFOUIS 2022	TOTAL
JANVIER	36,08
FEVRIER	47,36
MARS	40,74
AVRIL	42,82
MAI	47,22
JUIN	59,56
JUILLET	22,64
AOUT	51,96
SEPTEMBRE	44,12
OCTOBRE	44,9
NOVEMBRE	7,3
DECEMBRE	18,6
	463,3



3.3. Contrôles et suivis des impacts environnementaux

Le contrôle et suivi des impacts environnementaux sont visés dans l'arrêté préfectoral du l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2014 par les chapitres suivants :

Par le chapitre 8.1 intitulé : PROGRAMME D'AUTO-SURVEILLANCE qui s'articule autour des mesures comparatives, des émissions atmosphérique et odeurs, de l'autosurveillance des rejets aqueux, l'autosurveillance des déchets et des sous-produits.

3.4. Traitements des effluents liquides et gazeux

- **Le traitement des eaux résiduaires**

L'eau sortant de l'aérocondenseur ainsi que les différentes sources d'eaux polluées résultant du traitement des déchets sont dirigées vers une unité d'épuration des eaux.

Le procédé utilisé est une station de type biologique nécessaire pour traiter les condensats contenant des matières organiques solubles.

Le traitement se fait en plusieurs étapes :

- Une première séquence est l'aération des boues. C'est la mise en contact des boues avec les microorganismes (bactéries) et l'oxygène
- La deuxième séquence est la décantation des boues
- La troisième séquence est le soutirage de l'eau épurée en surface.

En amont les effluents subissent un dégrillage pour séparer les particules grossières souvent contenues dans les eaux de lavage.

- **Le traitement des condensats provenant de l'aérocondenseur**

Il s'agit d'un mélange de vapeur d'eau (évaporation de l'eau de constitution des déchets à traiter), de gaz incondensables et de poussières. Dans une première étape les poussières sont séparées à l'aide d'un cyclone. Dans une deuxième étape les buées sont condensées par l'intermédiaire d'un aérocondenseur constitué d'un faisceau tubulaire à l'intérieur duquel circulent les buées. Sous le faisceau tubulaire des ventilateurs soufflent de l'air qui refroidit et condense ces buées.

A la sortie de l'aérocondenseur on récupère 2 phases, l'eau qui sera dirigée vers la station d'épuration et les gaz incondensables qui seront dirigés vers le traitement d'odeurs (laveur d'air).

▪ **Le traitement des eaux pluviales**

Les eaux de ruissellement produites lors des pluies sont collectées par le réseau de fosses et drainées vers un petit bassin temporaire de sédimentation qui est mis en place de façon à réduire la charge de solides en suspension.

La station d'épuration de la SEG



Rapport d'activité annuel 2022

La SEG a effectué les analyses régulièrement selon les paramètres indiqués :

PARAMETRES	VALEUR MAXIMALE DE CONCENTRATION
MES	35 mg/l
DBO5	30 mg/l
DCO	125 mg/l
HYDROCARBURES	10 mg/l

RAPPORT D'ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués de janvier à décembre 2022 sur le support GIDAF, outil mis en ligne par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il est à destination des établissements relevant de la réglementation des ICPE soumis au suivi de leurs rejets aqueux dans les eaux superficielles. GIDAF permet de faciliter les transferts des informations relatives au rejet par l'industriel et leur exploitation par l'Inspection des installations classées et l'Office de l'eau.

Raison sociale	Code Insp.	Equipe Inspection	Commune	Période 2022	Type	Etat de l'activité
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	janvier	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	février	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	mars	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	avril	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	mai	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	juin	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	juillet	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	août	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	septembre	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	octobre	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	novembre	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré
SEG	0022100430	DEAL Guadeloupe / RED/PRT / Unité Déchets	LAMENTIN	décembre	Autosurveillance eaux superficielles	Enregistré

3.5. Mesures des rejets atmosphériques

L'intervention de la société APAVE sera réalisée sur le site de la SEG courant 2023 faute de pouvoir réaliser les mesures dû à leur planning restreint.

3.6. Traitements des incidents

Durant l'année 2022, au mois de juillet et septembre, des incidents ont été constaté au niveau de l'unité de désodorisation, de la chaudière et la ligne C2. Des pannes qui ont entraîné l'arrêt de l'activité de traitement des SPANS durant une semaine. Dans ces cas, une demande de dérogation était mise en place par la DEAL et la DAAF pour l'enfouissement des collectes non traitées.

4. Travaux

Un plan d'action a été mis en place pour la réalisation des différentes opérations à mener sur le site. Les travaux concernaient :

- L'unité de désodorisation
- Les équipements de la station d'épuration,
- Les canalisations

Pour un coût total de : 60 690.11€ (soixante mille six cent quatre vingt dix euros et onze cents).

Durant cette période, la SEG a dû procéder à l'enfouissement de ses sous-produits sur le site d'ENERGIPOLE à SAINTE-ROSE.

Cette opération a coûté à la SEG la somme de 31 978.39 € (trente et un mille neuf cent soixante dix huit euros et trente-neuf cents).

La SEG a donc dépensé la somme totale de 92 668.50 € (quatre-vingt-douze mille six cent soixante-huit euros et cinquante cents) pendant l'arrêt d'activité du traitement par stérilisation.

4.1. Travaux sur ouvrage de contrôle des eaux

- Travaux de réfection du système d'aération pour le traitement des eaux usées
- Remise en service de la table d'extraction des boues pour rendre optimale l'épuration des effluents.
- L'hydrocurage par pompe à haute pression pour le nettoyage de l'ensemble des canalisations.
- Curage du marais contigu à l'usine

Le coût des travaux réalisés sur cet ouvrage a été évalué à la somme de vingt mille neuf cent soixante-sept euros 20 967.63 €.

A ce jour, nous poursuivons nos actions qui tendent vers l'amélioration de l'épuration des effluents.

L'hydrocurage des regards d'égouts est effectué régulièrement sur le site car c'est la solution de nettoyage respectueuse de l'environnement.

Restauration des flotteurs



Rendu après travaux d'assainissement



4.2. Travaux sur ouvrage de traitement de rejets atmosphériques

Une restauration du conduit du BIOFILTRE a été réalisée améliorant ainsi le processus de l'unité de traitement des odeurs.

Avant



Après



4.2. Travaux sur l'unité de désodorisation

Suite à l'audit réalisé par la société TC INNOV l'an dernier, il avait été préconisé de procéder au changement de la fourniture de l'unité de désodorisation.

Les copeaux de bois de TOURBE qui alimentaient cette unité étaient arrivés à échéance. La société SEG a mis tout en œuvre pour rendre optimale cette unité de traitement.

Une commande de copeaux a été effectuée auprès de la société TC INNOV puis acheminée par transport maritime pour un coût de trente-six mille huit cent soixante et un euros et trente cents 36 861.30€.

Ainsi, le changement de la fourniture a été réalisé.

Tous les joints défectueux ont été remplacés pour assurer une meilleure étanchéité

Les bains de Cellule 1 et 2 ont été entièrement purgés et nettoyés ainsi que les dévésiculeurs.

Le coût total des travaux réalisés sur cet ouvrage a été évalué à la somme de trente-neuf mille sept cent vingt-deux euros et quarante-huit cents 39 722.48€.

Début des travaux sur l'unité de désodorisation



Evacuation des copeaux abîmés



Mise en place de la nouvelle fourniture



Remplissage des containers et réinstallation des buses d'alimentation



Fermeture de la trappe d'ouverture avec remplacement des joints.

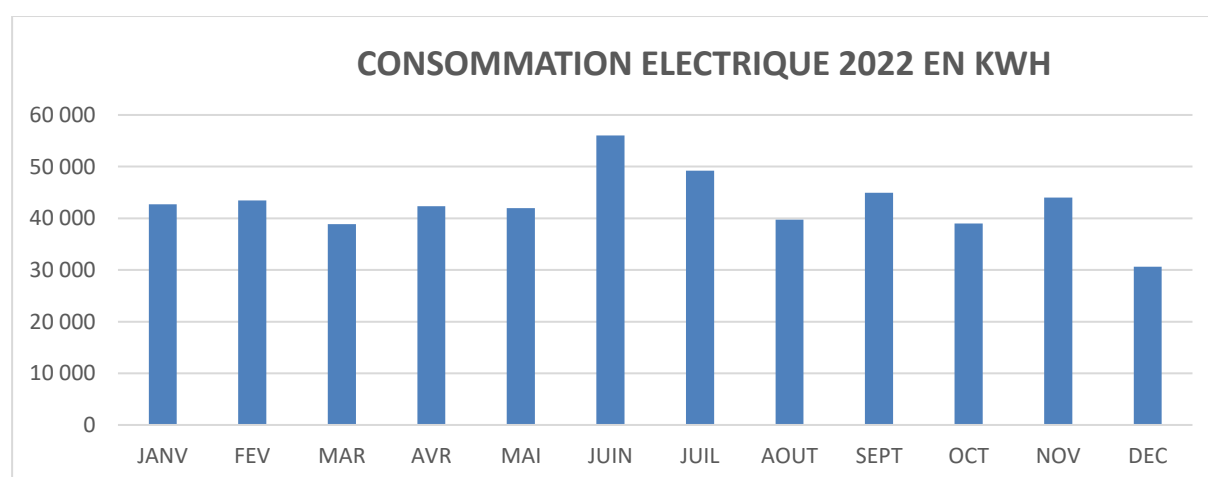


Prévention des odeurs

Afin de renforcer notre unité de traitement des odeurs nous avons passé commande de pushpulls, matériels permettant de capturer les gaz odorants à l'intérieur de l'usine. Également une commande de travaux d'étanchéité pour la toiture de l'usine par un prestataire externe, ces travaux seront effectués courant l'année 2023.

La SEG a mis en place un suivi énergétique qui fait partie de ses autocontrôles.

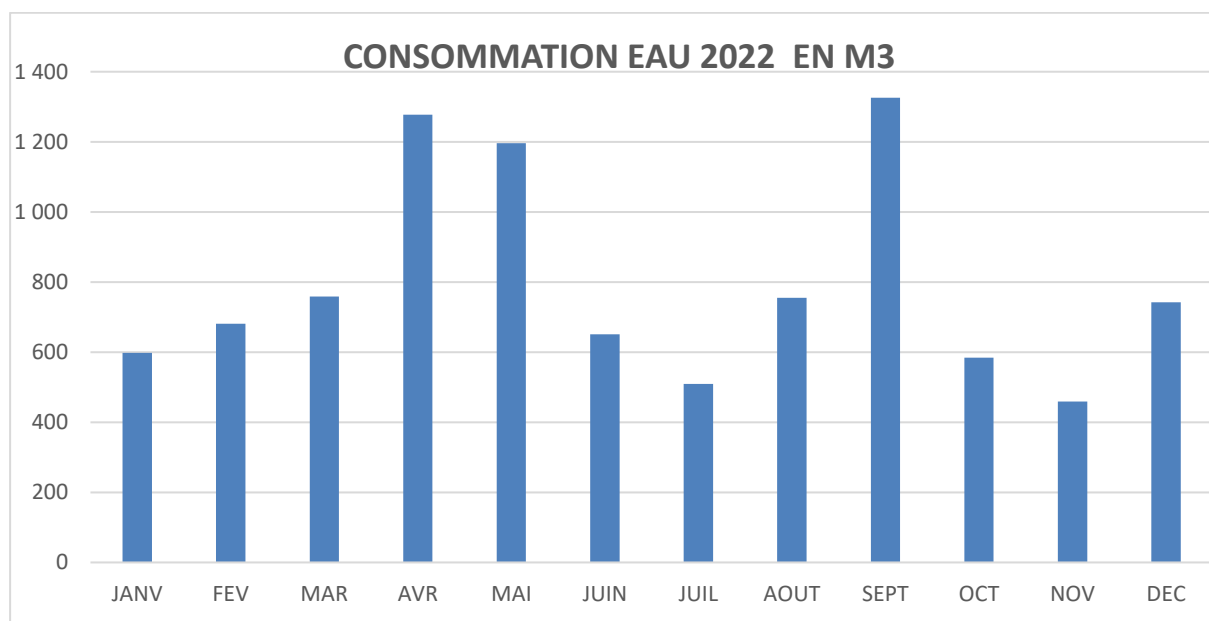
Consommation électrique



PERIODE	JANV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CONSO ELECTRIQUE EN KWH	42 697	43 439	38 884	42 323	41 991	56 044	49 242	39 744	44 956	38 974	44 002	30 639
TOTAL CONSOMMATION	512 935 KWH											

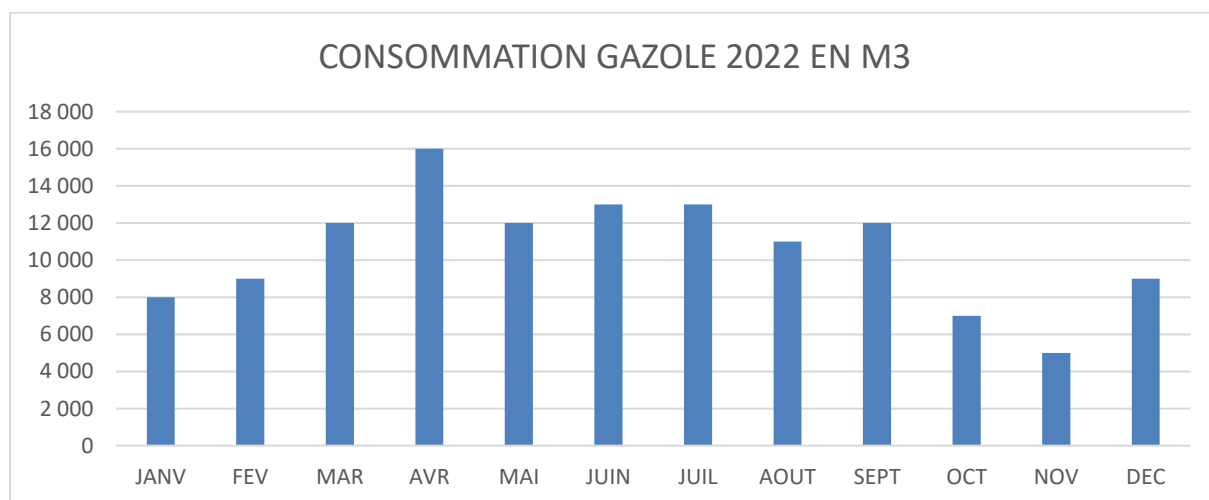
La consommation annuelle en Energie s'est élevée à **81 597 €**.

Consommation en Eau



Une consommation plus élevée s'est produite sur les mois d'avril, mai et septembre pour une consommation annuelle moyenne de 33 270.13 €.

Consommation en Gazole



PERIODE	JANV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
CONSO GAZOLE EN M3	8 000	9 000	12 000	16 000	12 000	13 000	13 000	11 000	12 000	7 000	5 000	9 000
TOTAL CONSOMMATION	127 000 M3											

L'absence de la centrifugeuse nous a privé de valorisation de la graisse en biocarburant. Ce surcoût est chiffré à 169 020.49€ pour un volume de 127 000 M3 sur l'exercice 2022. Le coût estimé du remplacement de la centrifugeuse a été évalué à 50 000€ hors frais d'installation et transport. L'équipement a été commandé et sera livré en février 2023.

5. Management Environnement Qualité Sécurité

La SAS SEG poursuit les travaux de réfection de l'usine pour optimiser le traitement par stérilisation des déchets.

Des actions d'amélioration sont planifiées. Les opérateurs de la SEG vérifient les procédures de contrôle et de prévention par rapport aux risques environnementaux.

Une surveillance régulière des rejets des effluents est effectuée.

Des audits internes sont mis en place.

La SEG est en recherche constante de pistes d'améliorations pour optimiser son activité.

.

La SEG a pris de nombreuses mesures permettant d'améliorer de façon importante le fonctionnement de l'installation. Les équipements de traitement et la multiplicité des contrôles exercés (surveillance en routine et suivi RSDE), sont quant à eux une indication de la technicité mise en œuvre pour un pilotage raisonné et respectueux de la réglementation environnementale du site.

Sécurité & Formation

Durant l'année 2022, nos efforts se sont poursuivis en matière de sensibilisation des parties prenantes sur les aspects liés à la sécurité.

Ces efforts se sont notamment traduits par la continuité du plan de formation qui avait été mis en place l'an dernier.

Ainsi, les formations suivantes ont été suivies :

- CACES,
- Renouvellement FCO conduite
- Risques sismiques
- Sécurité incendie

6. VIE ADMINISTRATIVE

L'inspection des Installations Classées a effectué le 26/09/2022 une visite d'inspection inopinée sur le site de la SEG.

7. COMMUNICATION

La commission de Suivi de Site s'est tenue plus fréquemment que l'an dernier soit :

- Deux réunions en présence des riverains et des institutions, le 7 mai et le 7 juillet
- Une réunion préparatoire en visioconférence avec les institutions au le 26 juin
- Une réunion en présence du maire et des riverains le 12 septembre

Ces réunions permettaient d'étudier les actions planifiées et d'en voir l'évolution en toute transparence.

Traitement des demandes des riverains

Le registre des plaintes est tenu à jour.

Sur l'année 2022, trente et une plaintes de riverains de CHARTREUX et GROSSE MONTAGNE ont été enregistrées.